

responsables, sans obtenir au préalable l'aval du Conseil des ministres. Il faut savoir qu'en l'absence de cette autorisation de tels projets sont illégaux.

L'entreprise qui songe à investir au Cambodge devrait être en mesure d'observer quelle direction prendra le nouveau gouvernement après le scrutin de 1993. Le nouveau régime étudiera de près les ententes actuelles, s'il estime qu'elles ne vont pas dans le sens de l'intérêt du pays. Tant qu'il n'aura pas clairement annoncé ses intentions, aucun projet d'investissement ne peut être jugé sûr.

22.2 La politique en matière d'investissement

Aux termes de la loi régissant l'investissement étranger, l'État du Cambodge encourage les mises de fonds dans les cinq secteurs suivants :

- Production de marchandises pour l'exportation ou pour remplacer des biens essentiels actuellement importés.
- Services éventuellement générateurs de devises étrangères.
- Construction d'infrastructures, notamment de centrales de production d'énergie (surtout hydroélectrique), ponts, ports et aéroports.
- Mise en valeur des matières premières et des richesses naturelles du pays.
- Agriculture et élevage.

22.3 Les incitatifs à l'investissement

La loi cambodgienne régissant l'investissement étranger ressemble sous bien des aspects à celle du Viet Nam, dans laquelle on retrouve les deux garanties suivantes :

- Les capitaux et les biens appartenant à un investisseur étranger ne peuvent être ni expropriés, ni réquisitionnés en vertu d'un décret administratif, ni nationalisés.
- Les investisseurs étrangers sont autorisés à exporter leurs bénéfices, le capital et les intérêts des emprunts contractés par leur entreprise, les sommes investies et les autres éléments d'actif (espèces ou immobilisations) qui leur appartiennent en vertu de la loi.

Les projets d'investissement qui visent des activités mentionnées à la section 22.2 peuvent profiter d'un traitement de faveur.

Le gouvernement traite en priorité les projets soumis par des investisseurs étrangers d'ascendance cambodgienne voulant participer à la reconstruction du pays.